

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentante se doute sûrement que ses remarques sont irrecevables. La présidence a rendu une décision et les députés ne devraient pas, il me semble, contester cette décision maintenant.

Mme MacInnis: Je ne conteste pas votre décision, monsieur l'Orateur; je signalais simplement l'efficacité avec laquelle ces ministres avaient prêté main forte à l'Orateur. Je ne critique pas votre décision et je suis sûre qu'elle était juste mais ces représentants n'avaient pas besoin de montrer tant de zèle pour que la motion soit déclarée irrecevable. Ils auraient dû en laisser le soin à d'autres députés.

J'essaie de démontrer que nos vieillards avaient confiance au gouvernement qui avait dit avoir l'intention de majorer la pension de sécurité de la vieillesse. J'ai été étonnée d'entendre hier le ministre dire sans équivoque que rien de la sorte ne serait fait cette session. Le premier ministre (M. Pearson) a précisé aujourd'hui qu'on ne ferait rien. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a tenté une dernière fois de faire quelque chose pour ces citoyens en proposant un amendement au bill simplement parce que, apparemment, il n'y a pas d'autre façon de forcer le gouvernement à agir.

Au cours de la session, le gouvernement a invoqué des obstacles à toute augmentation des pensions de vieillesse et maintenant il a claqué, fermé et verrouillé la porte au nez de tous les vieillards de notre pays. Le gouvernement a détruit tout espoir qu'ils avaient d'obtenir une augmentation. Pour beaucoup d'entre eux, c'est de cet espoir qu'ils ont vécu pendant ces derniers temps. Il a été détruit par celui même qui aurait dû veiller au bien-être du citoyen âgé. Je veux parler du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen).

Toute cette affaire pour moi n'est pas nouvelle. Je me souviens de la session de 1927 où malgré les protestations d'un grand nombre de Canadiens y compris des membres de l'autre endroit qui sont maintenant revenus à de meilleurs sentiments, la première mesure de sécurité sociale a été placée dans nos recueils de lois fédérales. A cette époque on a inauguré les pensions de \$20 par mois versées aux personnes de 70 ans ou plus après évaluation des ressources. Je ne siégeais pas ici alors mais je me trouvais à la tribune. Une poignée de cultivateurs et d'ouvriers menés par M. J. S. Woodsworth sont

parvenus à forcer un gouvernement, dirigé par feu M. Mackenzie King, à adopter à contrecœur cette mesure.

C'est peut-être difficile à croire mais si les députés consultent le compte rendu d'il y a quelques années, ils constateront que le chef de l'opposition en 1926 a dit que cette mesure avait été imposée à un gouvernement maussade par le député de Winnipeg-Nord-Centre, M. J. S. Woodsworth, à une époque où le gouvernement et l'opposition s'équilibraient harmonieusement. Des vieillards qui avaient vécu dans l'indigence, lors de l'adoption de cette mesure, ont ressenti pour la première fois qu'ils n'avaient plus à implorer pour obtenir la charité. Je me rappelle qu'à cette époque, nombre de gens devaient mener leurs enfants au tribunal pour leur faire déclarer qu'ils étaient incapables de subvenir à leurs besoins, avant d'avoir droit à la charité des municipalités. C'est une époque dont je me souviens fort bien, ainsi que les années de lutte de 1930 et 1940 alors que pas à pas les pensions de la vieillesse étaient relevées et l'épreuve d'évaluation des ressources petit à petit supprimée. Je me souviens de la longue lutte qui s'est terminée par l'adoption de la pension de la vieillesse universelle de \$40 par mois à l'âge de 70 ans. C'était en 1951. A cette époque l'épreuve d'évaluation des ressources était supprimée.

En 1957, la pension de la vieillesse a été portée à \$46 puis à \$55. Il y a eu deux augmentations cette année-là, mais elles étaient insuffisantes et tardives. En 1962, la pension a été portée à \$65 et en 1963 à \$75. Qu'est-il advenu du coût de la vie au cours des 12 dernières années? Il a augmenté de près de 6 p. 100 et pourtant on n'a rien fait pour relever la pension de la sécurité de vieillesse pendant ce temps-là.

Une voix: Avez-vous dit 12 ans?

Mme MacInnis: Mes calculs, je le crains, sont loin d'être exacts. Quelqu'un en face pourra peut-être me donner la réponse exacte car je suis sûre que quelqu'un la connaît.

M. MacInnis: C'est un défi qu'il vous faut relever.

• (7.40 p.m.)

Mme MacInnis: Je regrette; l'augmentation du coût de la vie a été de 6 p. 100 pour les 12 derniers mois. Ce qu'elle a été pour les 12 dernières années, j'ose à peine le deviner. Le Comité du Sénat sur la gérontologie a étudié ce problème dans le détail. Je n'examinerai pas toutes les recommandations de ce comité, mais je voudrais attirer l'attention